
Convention collective du secteur industriel..

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

COMITÉ :

M. Jules Bergeron
Président

M. Jules Gagné
Membre

M. Jean-Guy Lalonde
Membre

Union internationale des opérateurs-ingénieurs,
local 905
4881, rue Jarry Est, bureau 228
Saint-Léonard Qc H1R 1Y1

- Requérante -

Clermont ltée
1155, boul. Ford
Châteauguay Qc J6J 4Z2

- Intimée(s) -

Syndicat interprovincial des ferblantiers et couvreurs,
section locale 2016
8550, boul. Pie IX, bureau 400
Montréal (Québec) H1Z 4G2

Union des opérateurs de machinerie lourde,
section locale 791
565, boul. Crémazie Est, bureau 2200
Montréal (Québec) H2M 2V7

Association internationale des travailleurs et
travailleuses de métal en feuille, local 116
7007, rue Beaubien Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 3K7

Union des opérateurs de machinerie lourde, secteur
grutier, section locale 791G
565, boul. Crémazie Est, bureau 2200
Montréal (Québec) H2M 2V7

Association unie des compagnons et apprentis de
l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des
Etats-Unis et du Canada, local 144
9735, boul. St-Laurent
Montréal (Québec) H3L 2N4

Fraternité internationale des chaudronniers,
constructeurs de navires en fer, forgerons, forgeurs
et aides, local 271
1205, boul. St-Jean-Baptiste
Montréal (Québec) H1B 4A2

Association internationale des travailleurs en ponts,
en fer structural, ornemental et d'armature, local 711
9950, boul. du Golf
Anjou (Québec) H1J 2Y7

Association des manœuvres interprovinciaux,
section locale AMI
565, boul. Crémazie Est, bureau 3800
Montréal (Québec) H2M 2V6

Association internationale des poseurs d'isolants et
des travailleurs de l'amiante, local 58
602, rue Georges V
Montréal-Est (Québec) H1L 3T6

Union internationale des journaliers d'Amérique du
Nord, local 62
6900, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2G 2P9

Union internationale des opérateurs-ingénieurs, local 905
1001, Montée Ste-Julie
Ville Ste-Julie (Québec) J3E 1Y2

Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec
4097, boul. St-Jean-Baptiste, bureau 101
Montréal (Québec) H1B 5V3

CSN-Construction (s'il y a lieu)
2100, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2K 4S1

Association de la construction du Québec (ACQ)
7400, boul. des Galeries d'Anjou
Anjou (Québec) H1M 3M2

Syndicat québécois de la construction (SQC)
2121, avenue Ste-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5

Union internationale des briqueteurs et métiers connexes, local 4
4869, rue Jarry Est, bureau 201
Saint-Léonard (Québec) H1R 1Y1

Association canadienne des métiers de la truelle, section locale 100
565, boul. Crémazie Est, bureau 2800
Montréal (Québec) H2M 2V6

Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers (FNCM), section locale 9
5000, boul. des Gradins, bureau 265
Québec (Québec) G2J 1N3

Association internationale des ouvriers plâtriers, cimentiers-applicateurs et tireurs de joint, local 929
4869, rue Jarry Est, bureau 205
Saint-Léonard (Québec) H1R 1Y1

- Partie(s) intéressée(s) -

Litige : Opération d'un véhicule de marque Merlo, modèle P3316 KS

Chantier : 6800, rue Ernest Cormier à Laval

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur industriel, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 23 octobre 2006 pour disposer du litige du métier de grutier au chantier situé au 6800, rue Ernest Cormier à Laval.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Jules Bergeron agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 23 octobre 2006 de la tenue d'une conférence préparatoire pour le 26 octobre 2006 à compter de 9 h 30, au salon Lefebvre BC l'Hôtel Hilton situé au 2225, autoroute des Laurentides à Laval.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

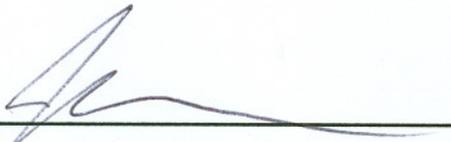
MM. Gérard Paquette	Section locale AMI
Jacques-Émile Bourbonnais	Local 62
Forist Boucher	Section locale 2016
Bernard Girard	Section locale 791
Éric Boisjoli	Section locale 791G
Jacques Régnier Jr	Local 116
Pierre Beauchemin	Local 144

Pierre Desroches	Local 711
Michel Trépanier	Local 271
Paul Faulkner	Local 58
Yvon Chauret	Local 58
Denis Brisebois	Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec
Jeannot Levasseur	Local 4
Roger Poirier	Section locale 100
Claude Caron	Section locale 9
Stéphane Bertrand	Local 929
Jean-Marc Morin	Local 905
Alain Jacques	Local 905
Denis Sylvestre	CSN Construction
Jean-Claude Bourgault	SQC
Mme Suzanne Garon	ACQ

Le président ouvre l'assemblée et s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêt. Devant l'évidence, il demande au requérant d'expliquer l'objet de sa requête. M. Jean-Marc Morin, représentant le local 905 informe les membres du comité que devant la représentation présente à cette conférence préparatoire, il retire sa requête.

Les membres du Comité prennent acte et faits de cette demande et considère le dossier clos.

Signée à Montréal, le 26 octobre 2006



Jules Bergeron
Président



Jules Gagné
Membre



Jean-Guy Lalonde
Membre